

Osny, le 14 mai 2020

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur académique des services  
de l'Education Nationale  
du Val d'Oise

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du premier  
degré

S/C de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale

DSDEN 95

DIPER  
Cheffe de division :  
DOIDY Sophie

Dossier suivi par  
DOIDY Sophie  
Téléphone  
01 79 81 22 01

Mél.  
ce.ia95.diper@ac-  
versailles.fr

Immeuble Le Président  
2A avenue des Arpens  
95520 Osny

**Objet :** Appel à candidature pour un poste de conseiller pédagogique départemental spécialisé éducation artistique et culturel du Val d'Oise

À la rentrée 2020, un poste de conseiller pédagogique départemental spécialisé éducation artistique et culturelle est à pourvoir à la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale à Osny.

### 1. DÉFINITION DU POSTE :

Le conseiller ou la conseillère pédagogique pour l'éducation artistique et culturelle est un conseiller ou une conseillère technique de l'Inspecteur d'Académie DASEN, chargé d'accompagner le développement du parcours d'éducation artistique et culturel des élèves du Val d'Oise et d'impulser et valoriser des actions dans le cadre de la politique culturelle et artistique départementale, dans les premiers et second degrés, sous la double tutelle de la DSDEN et de la DAAC.

### 2. MISSIONS :

- 1- Co-piloter, avec l'IA-DAASEN en charge de ce dossier, le groupe de pilotage départemental EAC.
- 2- Organiser pour la DSDEN du Val d'Oise la campagne d'appel à projets et de recensement premier degré dans ADAGE, en lien avec l'IEN-A et l'IEN en charge de l'EAC, et en articulation avec la campagne d'appel à projets et de recensement second degré organisée par la DAAC.
- 3- Accompagner avec la DAAC et en relation avec les corps d'inspection, les dispositifs à l'initiative des collectivités territoriales et des structures culturelles du département et les valoriser en utilisant différents supports, dont le site de la DSDEN.
- 4- Participer au suivi des enseignements artistiques dans le Val d'Oise, en liaison régulière avec les IA-IPR et la DAAC (options lycée, CHA, classes orchestre...).
- 5- Contribuer à l'information des écoles et établissements scolaires du Val d'Oise sur l'actualité de l'EAC et à la rédaction de documents ressource, en lien avec le rectorat.
- 6- Coordonner les dispositifs départementaux dans le champ de l'EAC en lien avec la DAAC (« un violon dans mon école », « école et cinéma », « collège au cinéma », ...).
- 7- Favoriser le développement de formations premier degré et interdegrés dans le Val d'Oise, en cohérence avec les actions de formation du second degré.



2/2

### 3. COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES :

- Connaissance des textes officiels et des dispositifs de l'éducation artistique et culturelle dans les premier et second degrés.
- Capacité à travailler en équipe et à communiquer.
- Disponibilité et aisance relationnelle.

#### Procédure

Transmettre une lettre de motivation et un Curriculum Vitae à l'attention de l'Inspecteur d'académie, Directeur des services Départementaux de l'éducation Nationale  
**avant le 25/05/2020.**

**Ces documents doivent être transmis à la DIPER par mail à l'adresse**  
[ce.ia95.diper@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia95.diper@ac-versailles.fr)

La commission qui statuera sur les candidatures se tiendra début juin 2020 et sera composée de représentants de l'IA-DASEN et de la DAAC. Seuls les candidats dont le dossier a été retenu seront reçus pour un entretien qui pourra se dérouler au téléphone ou par visio-conférence.

Les avis vous seront transmis par courrier ou par mail mi-juin 2020.

Hervé COSNARD